

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JUIN 2017 A 19 HEURES
ORDRE DU JOUR

Présents : Mr Alain THEBAULT, Mr François CHABOT, Mme Dominique LAVEAU, Mr Thierry PONTIER, Mr Jean-Louis MECHIN, Mme GROUSSOT Annie, Mr Christian GEDOUX, Mme Véronique LEVERT, Mr Didier AUBRY, Mme DUBREUIL Josiane, Mr Stéphane AUMEUNIER.

Absents excusés : Mr Philippe GESLAIN, Mr Jean-François MERE.

Secrétaire de séance : Mr Christian GEDOUX

Procuration de Mr Philippe GESLAIN à Mr François CHABOT
Procuration de Mr Jean-François MERE à Mr Stéphane AUMEUNIER.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour les deux sujets suivants :

1) le renouvellement du contrat d'acquisition des logiciels SEGILOG et de prestation de services :

2) l'état de créance irrécouvrable envoyé par le Trésor Public

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent que ces deux sujets soient mis en délibéré

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2017

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2017.

FINANCES :

- Budget communal : Etat des finances au 15 juin 2017

Mr le Maire présente l'état des finances du budget communal arrêté au 15 juin 2017

Fonctionnement :	Dépenses :	- 335 411.79	€uros
	Recettes :	+ 351 052.21	€uros
	Excédent :	+ 15 640.42	€uros
	Excédent antérieur :	+ 520 781.44	€uros
	Total :	+536 421.86	€uros
Investissement :	Dépenses :	- 30 963.67	€uros
	Recettes :	+ 43 889.02	€uros
	Excédent :	+ 12 925.35	€uros
	Déficit antérieur :	- 18 347.32	€uros
	Déficit :	- 5 421.97	€uros

- Budget assainissement : Etat des finances au 15 juin 2017

Mr le Maire présente l'état des finances du budget assainissement arrêté au 15 juin 2017

Fonctionnement :	Dépenses :	16 362.43	€uros
	Recettes :	37 289.90	€uros
	Excédent :	20 927.47	€uros
	Excédent antérieur :	+100 577.55	€uros
	Total :	+ 121 505.02	€uros

Investissement :	Dépenses :	31 862.76	€uros
	Recettes :	12 784.00	€uros
	Déficit :	19 078.76	€uros
	Excédent antérieur :	+ 74 697.97	€uros
	Total :	+ 55 613.21	€uros

- Frais de déplacements et de repas des agents

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que la délibération n°DE_0020_2017 doit être modifiée. La collectivité ayant choisi que le remboursement des frais de repas se ferait comme les textes le prévoient sous forme d'indemnité forfaitaire il n'y a pas lieu de demander de justificatif.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent de modifier la délibération.

- Département du Cher : Fonds de solidarité Logement

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la lettre du DEPARTEMENT 18 concernant le montant que la commune souhaite consacrer à ce dispositif pour 2017 et sa répartition.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident de participer à hauteur de 526.00 €uros pour l'aide au logement.

- Véolia Eau : Demande de remise sur consommation

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il a reçu de VEOLIA EAU une demande de remise sur consommation sur la part assainissement pour une fuite d'eau à la borne à camping car située route de Bourges.

Après en avoir délibéré (2 : pour – 6 : non – 4 : Abstention) les membres du conseil municipal ont décidé de ne pas accorder de remise à ce client.

SEGILOG : renouvellement de contrat pour 3 ans

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat d'acquisition des logiciels et de prestation de service arrive à échéance au 31 juillet 2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident de renouveler ce contrat pour 3 ans.

Créances irrécouvrables :

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il a reçu du Trésor Public un état de créances irrécouvrables pour un montant de 16.41 €uros. Il demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir l'admettre en non valeurs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent d'inscrire ce montant en non valeur.

AFFAIRES GENERALES :

- VEOLIA : Rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2016.

Monsieur le Maire explique et commente aux membres du conseil municipal le rapport annuel du service assainissement établi par VEOLIA pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuve ce rapport

- Déclaration d'intention d'aliéner

Conformément à la délégation qui lui a été accordée, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il n'a pas préempté sur :

Les parcelles A n°1058, A n°1060 et A n°1061 situées 2 chemin des Dumonts pour une superficie de 13a 95ca.

Les parcelles C n°931 et C n°932 situées 6 route d'Henrichemont pour une superficie de 1a 30ca.

La parcelle B n°718 située 32 route d'Henrichemont d'une superficie de 12a 05ca,

Les parcelles C n°877 et C n°879 situées 24 chemin de la Milleterie pour une superficie de 10a 36ca.

Les parcelles A n°1063 et A n°1065 situées chemin des Dumonts pour une superficie de 10a.

Les parcelles B n°705, B n°414 et B n°868 situées 37 route de St Martin pour une superficie de 34a 75ca.

Les parcelles C n°23, C n°26 et C n°28 situées rue de l'abreuvoir pour une superficie de 14a 04a.

La SAFER n'a pas préemptée sur les parcelles C n°631, 633, 629 d'une superficie de 1ha 09a 01ca.

- ONF : Bilan de l'année 2016

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du bilan 2016 établi par l'Office National des Forêts sur la forêt communale d'ALLOGNY.

- SDE 18 : Rapport d'exploitation 2016

Monsieur le Maire explique et commente aux membres du conseil municipal le compte-rendu d'exploitation 2016 d'exploitation des ouvrages d'éclairage public de la commune.

- SDE 18 : Mission d'aide aux collectivités

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'avoir recours au SDE 18 en tant qu'assistant technique et administratif pour la mise en accessibilité de la Maison des Associations Bibliothèque, la Mairie et la Salle polyvalente. Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent ce choix et autorisent Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires pour réaliser cette opération.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le SDE 18 va prendre en charge le changement d'une armoire située route de St martin car le montant des travaux est inférieur à 500.00 €.

- SIVY :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la fusion du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY) et le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Barangeon (SIAVB) les statuts du SIVY ont été modifiés et il convient de les approuver.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent ses nouveaux statuts.

COMMUNICATION ET ASSOCIATIONS

- Subvention aux associations

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint donne lecture au conseil municipal de la proposition de sa commission « Communication et Associations » des différentes subventions accordées aux associations au titre de l'année 2017.

Cinéma rural Itinérant	914.80
Haut comme 3 pommes	500
Les Bouts de Gy	1000
Association Scolaire Sportive d'Allogny	600
Comité des Fêtes	4600
ADMR	80
Facilavie	80
SBPA Marmagne	418
Allogny Bibliothèque Culture	350
Allogny Détente Sports Loisirs	200
Allogny Patrimoine	200
Chorallogny	300
Cyno Pattes	200
CBBK	250
Amicale Parents Elèves	300
Les Amis de la Bibliothèque	155
Ecurie Bourges Centre	500
FSE St-Doulchard	50
Anciens Elus du Canton	30

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal valident cette proposition.

- Inauguration du circuit de randonnée

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal que l'inauguration du circuit de randonnée aura lieu le samedi 1^{er} juillet 2017 à 10h30, sur le parking de la MAB. Pour les personnes désirant effectuer le circuit, un vin d'honneur sera servi vers 11h30 à l'étang communal route de Bourges.

- Feu d'artifice

Monsieur François CHABOT, Maire Adjoint, informe le conseil municipal que des modifications seront apportées à l'organisation du feu d'artifice du 08 juillet prochain suite au renforcement des consignes liées au plan Vigipirate.

- Pique-nique républicain

Monsieur François CHABOT, Maire Adjoint, informe le conseil municipal qu'il sera absent le 14 juillet et demande que quelqu'un prenne en charge l'organisation du pique nique républicain. Monsieur Thierry PONTIER accepte d'organiser cette manifestation.

- Matériels salle polyvalente

Monsieur François CHABOT, Maire Adjoint, informe le conseil municipal que comme prévu lors du vote du budget 2017, une partie des matériels de la cuisine de la salle polyvalente sera renouvelée cette année. Après réception et étude par sa commission, il propose de retenir la société EUROMAT18 pour un montant total de 6222.90 €uros TTC. Il sera installé une double armoire frigorifique, un lave-vaisselle avec doseur de produit intégré et un micro-ondes.

- Location des matériels communaux.

Monsieur François CHABOT, Maire Adjoint, informe le conseil municipal qu'il convient de modifier la convention de prêt des matériels communaux afin d'y inclure un article précisant le montant des cautions à verser ainsi qu'un article informant des modalités de retrait et de restitution des matériels.

- Information diverse

Monsieur François CHABOT, Maire Adjoint, informe le conseil municipal que depuis la démission de madame Ariane DEMAZIER, il serait bien qu'une personne supplémentaire se porte volontaire en cas de problème technique à la salle polyvalente. Monsieur Stéphane AUMEUNIER se propose.

EDUCATION

- Règlement intérieur du restaurant scolaire 2017 – 2018

Madame Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint fait part aux membres du conseil municipal des modifications (mise en place d'une nouvelle échelle de sanctions et nouvelle disposition en cas d'impayés) qu'elle souhaite apporter au règlement intérieur de restaurant scolaire en cours.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident ses propositions. Ce nouveau règlement sera applicable au 1^{er} septembre 2017.

- Règlement intérieur de l'accueil périscolaire 2017 – 2018

Madame Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint fait part aux membres du conseil municipal des modifications (mise en place d'une nouvelle échelle de sanctions et

nouvelle disposition en cas d'impayés) qu'elle souhaite apporter au règlement intérieur de l'accueil périscolaire en cours.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident ses propositions. Ce nouveau règlement sera applicable au 1^{er} septembre 2017.

- Tarif accueil périscolaire 2017 – 2018

Madame Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint propose aux membres du conseil municipal le tarif suivant pour l'accueil périscolaire.

Forfait matin : 0.64 Euros

Forfait lundi, mardi, vendredi soir : 2.05 Euros

Forfait jeudi soir : 1.70 Euros

Forfait mercredi midi : 0.64 Euros

Gouter : 0.40 Euros

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident ses tarifs qui seront applicable au 1^{er} septembre 2017.

- Règlement intérieur des Temps d'Activités Partagés 2017 - 2018

Madame Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint fait part aux membres du conseil municipal des modifications (changement du jour des TAP et mise en place d'une nouvelle échelle de sanctions) qu'elle souhaite apporter au règlement intérieur des Temps d'Activités Partagés en cours.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident ses propositions. Ce nouveau règlement sera applicable au 1^{er} septembre 2017.

- Informations diverses

Madame Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint, informe les membres du conseil municipal :

- que trois devis ont été reçus pour sécuriser deux bâtiments. Ces derniers seront étudiés par sa commission
- que la fréquentation de la cantine est en hausse et qu'une personne supplémentaire a été recrutée temporairement
- que la cantine a participé à la semaine du développement durable en pesant ses déchets.

ENVIRONNEMENT

Arrivée de Mr Jean-François MERE, conseiller municipal à 19 heures 55.

- Construction d'un groupe scolaire et réaménagement d'un bâtiment existant pour l'aménagement d'une garderie et d'une cantine

Monsieur Thierry PONTIER, Maire-Adjoint confirme aux membres du conseil municipal que la société CRESCENDO a été retenue comme assistant à maître d'ouvrage. Que l'annonce concernant la recherche d'un maître d'œuvre sera publiée prochainement. Le 27 juillet trois candidats seront retenus et devront présenter pour début octobre une esquisse de leur projet avant d'être définitivement choisi. Le dossier de faisabilité est terminé dans sa partie générale. L'avant-projet sera l'occasion d'aller vers le projet définitif.

- Points sur les travaux en cours

Monsieur Thierry PONTIER, Maire-Adjoint informe les membres du conseil municipal que nous sommes en attente de l'attribution des subventions pour le plateau ralentisseur de la route d'Henrichemont et de deux autres devis

- Mise en place du Zéro phytos

Monsieur Thierry PONTIER, Maire-Adjoint informe les membres du conseil municipal que depuis janvier 2017 la commune n'utilise plus de pesticides sur les trottoirs. Chaque agent a son secteur à entretenir et il est rappelé qu'il incombe aux administrés d'entretenir leurs murets ou clôtures donnant sur la voie publique ainsi que les entrées cochères.

- Bois des affouages (convention avec l'ONF pour le bois du Rhimbé)

Monsieur Thierry PONTIER, Maire-Adjoint informe les membres du conseil municipal que l'Office National des Forêts confie à la commune les affouages du bois du Rhimbé, ce qui va représenter environ deux années d'affouages pour les habitants d'ALLOGNY.

- Chemin du Renfermé

Monsieur Thierry PONTIER, Maire-Adjoint informe les membres du conseil municipal que le dossier du chemin du renfermé sera clos lorsque le jugement du tribunal de septembre 1874 déboutant la commune d'ALLOGNY pour ce terrain sera trouvé.

INFORMATIONS DIVERSES

- Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne : Elaboration du SCoT.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu pour notification la délibération n°17/06 relative à la prescription d'élaboration du SCoT du Pays Sancerre Sologne.

- Pays de Bourges : Modification des statuts

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu l'arrêté n°2017-1-0312 du 07 avril 2017 portant modification de la composition du Syndicat Mixte de développement du pays de Bourges suite à la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

- Pays de Bourges : Contrat Régional de Solidarité Territoriale

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu une note de synthèse sur la Loi NOTRe et les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale. Monsieur Jean-François MERE, conseiller municipal explique aux membres du conseil municipal les articulations de ce nouveau contrat.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu de la commune de Menetou Salon la date du concours communal des maisons fleuries. En raison du feu d'artifice aucun membre ne participera.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du message d'alerte de Météo France qui a placé le département du Cher en alerte canicule orange à compter de ce jour.

La séance est levée à 20 heures 28.